



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

France 3

Question écrite n° 56622

Texte de la question

M Gerard Longuet attire l'attention de M le secretaire d'Etat a la communication sur la diffusion par FR 3, le 14 mars, d'une emission intitulee « les Freres des Freres », relative a la guerre d'Algerie. Cette emission semble faire quelque peu l'apologie de la trahison pendant la guerre d'Algerie. Si toutes les opinions meritent d'etre exprimees, encore faut-il qu'elles ne blessent pas la conscience collective et presentent les differents aspects de ces evenements. La version tres subjective relatant ces evenements ne fait pas honneur au service public et, en portant atteinte au combat que des milliers de Francais ont mene en Algerie, ne permet en aucun cas de faire evoluer le debat sur cette question tant la subjectivite dont l'emission fait preuve cristallise les sensibilites. Il lui demande s'il peut apporter des elements sur la conception de cette emission.

Texte de la réponse

Reponse. - Il convient tout d'abord de rappeler que la responsabilite de la programmation des chaines du secteur public incombe aux dirigeants de ces societes, dans le cadre des missions qui leur sont imparties dans leurs cahiers des missions et des charges, sous le controle du Conseil superieur de l'audiovisuel. L'emission diffusee par la SEPT sur FR 3, intitulee « les Freres des Freres » a ete programmee a l'occasion du trentieme anniversaire du cessez-le-feu en Algerie. Cette emission etait constituee d'un film, « les Freres des Freres », qui avait pour objectif d'eclairer une des zones d'ombre de la memoire collective francaise en interrogeant les membres du reseau Jeanson, et ne pretendait, en aucun cas, rendre compte de tous les aspects de la guerre d'Algerie. Le travail approfondi du realisateur, Richard Coppans, s'est effectue sur plusieurs mois, en collaboration avec quatre des principaux protagonistes de ce reseau, avec le souci de montrer les motivations, les modes de vie et les destins de ces hommes, qui ont brave l'interdit a cause de leurs convictions religieuses, morales ou politiques.

Données clés

Auteur : [M. Longuet Gerard](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56622

Rubrique : Television

Ministère interrogé : communication

Ministère attributaire : communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 avril 1992, page 1672